



La formation subordonnée au service militaire ?

Interpellation – 10 septembre 2013

Dans une interview accordée au « Sonntags-Blick » le 25 août dernier, le Chef de l'armée, André Blattmann, a proposé que les cantons avancent les examens de maturité dans les établissements du Secondaire II et repoussent le début du semestre d'automne dans les hautes écoles, afin de s'assurer que les jeunes puissent effectuer leur école de recrue entre les deux formations.

A l'heure actuelle, la situation est problématique pour de nombreux jeunes. En effet l'accomplissement de l'école de recrue – même fractionnée en deux – s'avère très problématique pour les étudiant-e-s qui sont alors contraint-e-s de manquer leurs premières semaines de cours ou de prendre une année sabbatique afin de suivre leurs obligations militaires. La situation ne peut durer ainsi et les propos du Chef de l'armée peuvent nous inquiéter.

Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil fédéral estime-t-il que la formation doit être subordonnée au service militaire ? Est-ce bien aux écoles et hautes écoles de s'adapter à la rigidité du service militaire, qui ne concerne au final qu'un faible pourcentage de la population ?
2. La rentrée universitaire et dans les HES avait été avancée à la mi-septembre, afin de faciliter la mobilité, via une harmonisation des calendriers des hautes écoles européennes. Le CF est-il favorable à une remise en question de cette adaptation au calendrier international, avec toutes les conséquences que cela suppose pour la mobilité des étudiant-e-s ?
3. La proposition de M. Blattmann d'avancer les examens de maturité risque de faire baisser le niveau de formation en réduisant encore plus la durée d'étude des jeunes Suisses et Suissesses. Quelle est la position du Conseil fédéral ?
4. Suite à l'acceptation en juin 2012 du postulat 12.3210 du collègue Maire, le Conseil fédéral était chargé « d'examiner, avec les cantons, les universités et les HES, les diverses solutions permettant d'éviter que les étudiants ne perdent un semestre, voire une année académique, en raison de l'accomplissement de l'école de recrue ». Ces discussions sont-elles en bonne voie et doit-on s'attendre à une solution dans les meilleurs délais ?
5. Le Conseil fédéral envisage-t-il une flexibilisation de l'école de recrue, par exemple en étendant à tous les domaines d'études le système actuellement en place pour les étudiant-e-s en médecine (cf. informations relatives au fractionnement sur le site du DDPS) ?